

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 23 juin 2026

DATE DE CONVOCATION : 12 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice :	11	- Présents :	8
- Votants :	8	- Absents :	3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le douze juin deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER, Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

Absent(s) excusé(s) : André LADET, Michaël DHAUSSY, Corentin COURTIER.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Budget 2026 – Décision Modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6688	Autres	0,00	-4 726,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 726,00
Total Fonctionnement		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	4 726,00	0,00
2157 - 0	Matériel et outillage technique	0,00	-12,94
21538 - 0	Autres réseaux	0,00	5 900,00
1322 - 0	Subv. non transf. Régions	-217,72	0,00
13258 - 0	Subv. non transf. Autres	-93,31	0,00
10226 - 0	Taxe d'aménagement	628,56	0,00
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	843,53	0,00
Total Investissement		5 887,06	5 887,06
Total		5 887,06	5 887,06

Date de transmission de l'acte: 26/06/2026

Date de réception de l'AR: 26/06/2026

077-217703438-DE_2026_046-DE

AGEDI

M. GAUTIER Bruno, Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 26 juin 2026

La Secrétaire de séance
Angélique MEUNIER



Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 26/06/2026

Date de reception de l'AR: 26/06/2026

077-217703438-DE-2026-046-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

A G E D I